



Le cursus danse débute à 8 ans, après une période d'initiation de 2 ans, où l'enfant a été amené à prendre conscience de son corps en mouvement, à apprendre à se déplacer dans l'espace et à affiner sa coordination. Les trois cycles (3 ans minimum) proposent soit de la danse classique, soit de la danse contemporaine. Les élèves du 1^{er} cycle découvrent les deux esthétiques. Dès la

3^e année du 1^{er} cycle ils ont la possibilité de choisir une discipline principale avec, ou non, une complémentaire ou bien un double cursus. Un certificat d'études chorégraphiques (CEC) est proposé pour clore les études chorégraphiques mais les élèves peuvent également continuer leur pratique dans le cadre d'ateliers de pratique amateur.

L'éveil musique danse (4-5 ans)

Ce cours est sous la responsabilité partagée et simultanée d'un professeur de danse et d'un professeur de musique. L'enfant découvrira les sensations communes du mouvement dansé et du son, complémentaires dans toute formation artistique.

Les ateliers de découverte (6-7 ans)

L'élève découvre en binôme 5 à 6 instruments par an. Il emporte l'instrument (de la harpe au tuba en passant par le violon) à la maison pour mieux se l'approprier.

Comédie musicale

Les cours de comédie musicale permettent à l'élève d'aborder le chant, les techniques de base en danse et chorégraphie jazz/pop, le théâtre et le travail d'écriture des textes et chansons. Le Conservatoire propose deux cours, l'un pour

Symphonic FM

Les cours de formation musicale se déroulent avec les instruments des élèves (même pour les débutants) ce qui permet un lien direct entre théorie et pratique.

Les interventions en milieu scolaire

Le Conservatoire met à disposition des écoles primaires des villes de Ville-d'Avray et Chaville, des enseignants spécialisés pour développer des projets artistiques et musicaux dans les classes.

les jeunes et l'autre pour les adultes. Chaque année un spectacle est monté avec l'ensemble de la classe. L'entrée se fait sur audition à partir de 8 ans et en fonction du projet.



ANTENNE DE VILLE-D'AVRAY

10 rue de Marnes
92410 Ville-d'Avray
Tél. : 01 46 29 94 90
conservatoirerivedavray@seineouest.fr

ANTENNE DE CHAVILLE

3 parvis Robert Schuman
92370 Chaville
Tél. : 01 46 29 51 64
conservatoiredechaville@seineouest.fr

HORAIRE D'ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au vendredi de 9h à 19h
Samedi de 9h à 18h
(antenne de Chaville uniquement)

Association Accords Majeurs

Tél. : 01 46 29 51 62



Commune de
Ville-d'Avray

Conservatoire

VILLE-D'AVRAY CHAVILLE

Musique • Danse • Comédie musicale



Le cursus

Un lieu de formation artistique et de réflexion pédagogique

Le parcours d'éveil musique danse (dès 4 ans), l'initiation danse (dès 6 ans), les ateliers de découverte des instruments (dès 6 ans) **préparent à l'entrée dans le cursus** et permettent de solliciter les aptitudes, la motivation et le rythme de travail de chaque enfant avant de l'orienter vers l'enseignement musical et/ou l'enseignement de la danse qui lui correspond.

Le Conservatoire est une école dont le programme pédagogique dépend des directives du ministère de la Culture. L'organisation de l'enseignement en cycles avec des évaluations régulières et/ou la réalisation de projets va de pair avec une pédagogie individualisée. **Au sein du cursus, le parcours de l'élève se compose de trois cycles.** L'admission dans chacun des cycles est conditionnée par la réussite d'un examen de passage. Une grande attention est portée à chaque élève tant sur le plan humain qu'artistique.

Les élèves participent régulièrement à des événements et diverses manifestations publiques (auditions, concerts des ensembles, production de créations chorégraphiques, heures musicales, concerts symphoniques,

galas de danse, comédies musicales, opérettes, stages, rencontres avec des professionnels, masterclass) qui font partie de leur cursus au sein du Conservatoire.

Le cursus musique comprend la pratique d'un instrument, la formation musicale et une pratique collective. Le premier cycle permet d'acquérir les fondamentaux, les premiers réflexes et repères sensoriels.

À partir du deuxième cycle, l'élève devient plus autonome et peut décider soit de rester dans le cursus, validé par des examens, soit de s'orienter vers un parcours projet. C'est une phase d'approfondissement qui le prépare à une pratique amateur future. La fin des études musicales peut être validée par un certificat d'études musicales (CEM) ou se poursuivre en cursus amateur jusqu'à 25 ans. Par ailleurs un 3^e cycle préprofessionnel peut être obtenu par l'obtention d'un diplôme d'études musicales (DEM) qui permet une orientation vers les métiers de la musique.

Le cursus est organisé de façon à ce qu'il soit possible de suivre l'ensemble des cours soit en dehors du temps scolaire, soit pendant le temps scolaire dans le cadre des classes à horaires aménagés (CHAM) mises en place en partenariat avec l'Education Nationale.



BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MARNES-LA-COQUETTE
MEUDON
SEVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY

seineouest.fr

0800 10 10 21

Numéro d'appel gratuit





DISCIPLINES ENSEIGNÉES

Musique

Instruments à cordes

Violon, alto, violoncelle, contrebasse.

Instruments à vent

Bois : flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, flûte à bec.

Cuivres : trompette, cor, trombone, tuba.

Instruments polyphoniques

Clavecin, guitare, harpe, batterie, percussions, orgue, piano.

Musique vocale

Art lyrique.

Érudition

Formation musicale, analyse, culture, composition.

Jazz

Piano jazz, contrebasse jazz, ateliers jazz.

Disciplines collectives

Musique de chambre, ensembles instrumentaux, orchestres, chant choral.



Les classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) À l'école élémentaire et au collège

Les classes à horaires aménagés musique offrent à des élèves motivés par les activités artistiques la possibilité de recevoir une formation spécifique en musique, tout en continuant leur scolarité. L'inscription est gratuite.

Filière voix

CHAM PRIMAIRE (du CE2 au CM2) École de la Ronce

Les élèves bénéficient d'un enseignement musical hebdomadaire sur le temps scolaire. Une éducation musicale est complétée par des ateliers de pratique vocale, d'improvisation, de jeux vocaux et rythmiques.

(Détail du cursus à retrouver dans la plaquette dédiée)

Filière instrumentale ou vocale

CHAM COLLÈGE (de la 6^e à la 3^e) Collège la Fontaine du Roy et Conservatoire

Un enseignement artistique approfondi est réparti entre le collège et le Conservatoire sur du temps périscolaire et scolaire. Les élèves ont le choix entre une filière instrumentale ou vocale, incluant la formation musicale et une pratique collective. Ils apprennent également à maîtriser les nouvelles technologies numériques.

(Détail du cursus à retrouver dans la plaquette dédiée)

Les spécificités de notre Conservatoire

Un échange permanent entre pédagogie, diffusion et inclusion

En entrant au conservatoire de Ville-d'Avray Chaville vous découvrirez un lieu dynamique et ouvert. Riche de 1040 élèves, de 70 enseignants et d'un partenariat avec Accords Majeurs (centre de pratique amateur adulte), le conservatoire organise chaque année une cinquantaine de spectacles : concerts, galas de danse, comédies musicales, opérettes, ...

Le conservatoire de Ville-d'Avray Chaville a pour mission à la fois, d'assurer l'éducation musicale, chorégraphique et artistique de façon individuelle et au sein d'une pratique collective tout en participant à la vie artistique de la ville.

L'enseignement est structuré en cycles qui permettent à chacun une progression régulière et individualisée. Les partenariats avec l'Atrium, le théâtre du Colombier, la MJC de la vallée, la Maison Pour Tous et les relations avec les professionnels du spectacle permettent aux élèves une confrontation régulière avec la scène.

Ce lieu de ressource artistique pour le territoire adapte son enseignement aux réalités d'aujourd'hui. Il participe à la vie des établissements scolaires des deux villes et intervient dans de nombreuses structures publiques (crèches, médiathèque, maison de retraite, ...). Il s'ouvre également de plus en plus au public en situation de handicap grâce à des équipes pédagogiques sensibilisées et de mieux en mieux formées en leur proposant des cours individuels d'instruments et des cours collectifs de danse ou de chorale. Depuis 2018, le Conservatoire est désigné « Tête de réseau Handicap » par le département du 92 et exerce des missions de mise en réseau des professeurs des 7 conservatoires de GPSO (Grand Paris Seine Ouest) autour de la question de l'inclusion.

L'établissement s'est également doté d'une mission de développement des pratiques amateurs et participe aux activités de l'association Accords Majeurs qui offre aux adultes un environnement artistique adapté à leurs besoins.

Accords Majeurs

Créée en 1997 pour accueillir les adultes, l'association Accords Majeurs, labellisée par le département des Hauts-de-Seine, est sous la direction artistique du directeur du Conservatoire. Elle accueille 270 adhérents encadrés par une vingtaine d'enseignants. Elle permet aux adultes de bénéficier d'un enseignement collectif ou individuel hors cursus et d'organiser des manifestations musicales dans le cadre d'une saison de concerts et spectacles commune au Conservatoire.



Les Conservatoires de Grand Paris Seine-Ouest

BOULOGNE-BILLANCOURT | VILLE-D'AVRAY - CHAVILLE | ISSY-VANVES | MEUDON | SÈVRES

Grand Paris Seine Ouest participe activement à la vie culturelle locale à travers les nombreuses activités artistiques et pédagogiques des Conservatoires des villes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray.

Le réseau des Conservatoires propose un large éventail d'enseignements en musique, danse et théâtre. Chaque conservatoire non classé ou à rayonnement communal (CRC) est adossé à un conservatoire à rayonnement départemental (CRD), excepté pour Boulogne-Billancourt qui est un conservatoire à rayonnement régional (CRR).

Cette organisation territoriale a formé les binômes suivants : Ville-d'Avray avec Chaville, Issy-les-Moulineaux avec Vanves, et Meudon avec Sèvres. Ces rapprochements ont été pensés pour respecter l'identité de chaque établissement tout en construisant des projets fédérateurs.

Des actions sont partagées avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt tel que le CPES Jazz et Musiques improvisées.

Le réseau des Conservatoires de Grand Paris Seine Ouest continuera à favoriser une réelle dynamique d'échanges entre les élèves et les professeurs et à proposer un enseignement pluriel et diversifié, toujours plus proche des attentes des élèves.

Dans le cadre de l'adhésion de GPSO au Réseau National Musique et Handicap, les Conservatoires du territoire s'engagent dans une démarche d'accueil et d'écoute bienveillante envers les élèves en situation de handicap ou rencontrant des difficultés d'apprentissage. Des référents handicap sont identifiés dans chaque structure.

Comédie musicale